



## Carte sejour etudiant => vpf ou c travail ?

Par **Djibou**, le **13/08/2012** à **14:52**

Bonjour,  
J'explique la situation, ma copine est arrivé en France en 2006 par le biais d'un visa étudiant, elle a obtenu une licence puis elle a eu quelques mesenvature personnel et familiale, et on va dire qu'elle s'est perdu au niveau de ses études.  
entre temps elle a epusé ses renouvellement de carte de séjour étudiant pour M1.  
Depuis ça va mieux.  
Actuellement nous sommes dans une phase de réflexion pour essayer d'arranger sa situation administrative, c'est dans ce sens que je vous sollicite pour savoir la voie la plus rapide et surtout ayant de chance d'aboutir pour l'aider à regulariser sa situation :  
1) Est ce que un mariage pourrai l'aider, sachant que je suis "juste" résidant (10 ans) sur le sol français et parfaitement intégré ? je me demande si le fait que je ne sois pas français ne soit pas avantageux pour obtenir le VPF.  
2) en parallèle elle est actuellement à la recherche d'une entreprise pour faire une L3 pro en apprentissage, et donc un changement de statut pour pouvoir travailler. cette démarche a t elle une chance d'aboutir si elle trouve une entreprise qui veux l'accompagner sachant qu'elle a actuellement une carte de séjour étudiant ?  
3) et un dernier recours, la naissance d'un bb avec moi la permettra d'obtenir un vpf ?  
Merci par avance de vos retour,

Par **Nicole29**, le **14/08/2012** à **03:48**

Bonjour,  
Le mariage est, à mon avis, la meilleur solution et la plus rapide (au bout de 6mois de vie commune + preuve) pour obtenir une carte VPF.

Par **Djibou**, le **14/08/2012** à **10:48**

bonjour,ncette solution fonctionne même si je ne suis pas français mais résidant (carte de 10 ans) ?rnet mise à part cette option, qu'est ce que ça donnerait avec les autres options ?nrnCdl,

Par **Nicole29**, le **15/08/2012** à **00:58**

Bonjour,rnAvoir un enfant ne changera rien à priori (j'ai entendu des cas similaires).rnSi vous vous marriez elle aura une carte VPF.